

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/20 A 20 H 00

L'an deux mil vingt, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUTIER Marc, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Date de convocation du conseil municipal : 25/06/20**

**Présents :** GAUTIER Marc - Sylvène ALLARD - Patrice SAULE - Catherine VARVAT – Pascal SERVAIS - Frédéric CALVAIRE - Catherine AUGER - BOUTEILLER Florian - GUMUCHIAN Sophie - HOURIEZ Gérard - MOREL Patrick - THIEBAUT Peggy - VICHERD-BIROUILLE Alexandre

**Excusés :** Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE) ; Daniel MOLLARD (pouvoir donné à Catherine VARVAT)

**Secrétaire de séance :** Catherine AUGER

**Quorum atteint** (13 présents et 2 pouvoirs)

**Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 09/06/20.**

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

## DELIBERATIONS

### BUDGET / FINANCES - Subvention ADMR 2020

M. le Maire fait part du dossier de demande de subvention déposé par l'association d'aide ménagère en milieu rural (ADMR) à ENTRE-DEUX-GUIERS au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les services rendus par l'association sur la commune :

- **DECIDE** d'allouer la subvention sollicitée d'un montant de **219 €** relatif au prorata des heures effectuées pour 10 bénéficiaires sur la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à établir le mandatement correspondant qui sera imputé à l'article 6574 du budget ;

Vote

Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

### BUDGET / FINANCES - Adressage - Dénomination des voies

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination des voies) est actuellement en cours en collaboration avec la Poste.

Il rappelle également qu'en plus d'avoir une meilleure identification des lieux-dits et des maisons pour l'intervention des secours et livraisons en tout genre, cette opération est nécessaire pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune.

Après avoir présenté le tableau définitif récapitulatif les noms des voies et n° de rues sur la commune, M. le Maire demande l'avis du conseil.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** les dénominations pour les voies communales dans le tableau annexé à la présente délibération
- **APPROUVE** le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

### **BUDGET / FINANCES - Adressage - Validation des numéros de rue**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise concernant les nouvelles dénominations des rues et propose aux membres du conseil de numéroter les habitations conformément au tableau présenté en séance.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, notamment le positionnement et le nombre de n° créés, tel que vu en collaboration avec la Poste.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions faites concernant la numérotation de tous les bâtiments de la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision ;

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

### **BUDGET / FINANCES - Projet d'aménagement du Centre Bourg à Saint Pierre d'Entremont - Justification de l'intérêt général du projet.**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un projet d'aménagement du bourg est à l'étude depuis plusieurs années.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une phase 1 de travaux l'année dernière, et il y a lieu maintenant de lancer la phase 2.

M. le Maire rappelle également que ce projet permettra de réaménager les espaces publics avec notamment une amélioration des possibilités de stationnements dans le centre-bourg, sachant qu'à cet endroit sont concentrés les principaux commerces de la commune.

Ce projet est également nécessaire pour l'organisation des mobilités et la sécurisation des piétons, le bourg étant très fréquenté, notamment en période touristique.

M. le Maire explique également qu'avant de lancer la phase 1 de ce réaménagement, un avant-projet avait été réalisé et a été présenté plusieurs fois aux habitants lors des cérémonies des vœux et qu'il présente à nouveau lors de cette séance.

Puis M. le Maire explique que dans le cadre du PLUIH approuvé le 19/12/2019, et lors des différentes réunions de travail pour sa mise en place, la commune a demandé l'instauration de plusieurs emplacements réservés sur le secteur concerné par cet aménagement futur, ceci afin d'être en concordance avec le plan d'aménagement du Bourg présenté.

Il précise que ces emplacements réservés (ER) sont au nombre de 4 :

**ER 104 : parcelle AB 47** pour une surface de 204 m<sup>2</sup> : Pour poursuivre l'objectif fixé par la commune, dans le cadre du développement de places de parking au centre bourg afin de faciliter l'arrêt notamment des touristes et pour répondre à l'attente de la population estivale, cette parcelle, située à côté de la boucherie, présente un intérêt incontournable pour la commune afin d'augmenter les possibilités de stationnement des véhicules. M. le Maire précise également que cette parcelle a déjà fait l'objet d'un projet de réaménagement en parking en 2011 mais qu'il n'avait pu aboutir à l'époque. Le nouveau projet prévoit en outre un escalier pour accéder plus facilement à l'église.

**ER 107 : parcelle AB 219** pour une surface de 97 m<sup>2</sup> : Cette parcelle est composée d'un tènement bâti et d'un jardin ; la préemption porte sur le jardin car il est situé au carrefour de deux routes départementales où la visibilité actuelle est très difficile. Le projet d'aménagement du Bourg porte notamment sur la sécurisation des nombreux piétons qui

circulent à cet endroit, ce secteur étant occupé par plusieurs commerces (bureau de tabac, boucherie, office de tourisme notamment). Il est donc prévu la modification et le recalibrage de la voirie et pour cela il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière sur ce terrain pour aménager et sécuriser le carrefour.

**ER 116 : parcelle AB 35** pour une surface de 31 m<sup>2</sup> : afin d'anticiper les déplacements sur la route départementale N° 512 à cet endroit, il est prévu d'aménager un chemin et une piste cyclable le long de cette parcelle. Cet aménagement permettrait une meilleure circulation des piétons, cyclistes et véhicules car l'accès actuel est très étroit et dangereux pour les cyclistes et piétons.

**ER 263 : parcelle AB 34** pour une surface de 276 m<sup>2</sup> : cette parcelle comprend en partie un tènement bâti et en partie du terrain.

Le bâtiment actuel sert actuellement de bar - restaurant mais aussi de locations meublés, avec une terrasse sur une partie du terrain. Le parking situé en face et qui est déjà utilisé pour le magasin d'alimentation est d'une faible capacité et bien souvent il n'y a plus assez de place pour se garer. Il a donc été prévu dans le projet d'aménagement du Bourg d'augmenter le stationnement et le lieu le plus adapté est le jardin situé à côté du bar-restaurant, jardin faisant partie de la parcelle AB 34. Il est donc nécessaire d'avoir la maîtrise foncière sur cette partie de terrain ; la création de places de parking sur ce secteur permettrait en outre d'éviter que les véhicules ne stationnent le long de la RD 512, très étroite à ce niveau.

M. le Maire précise également que le projet d'aménagement prévoit la modification du mur du soutènement le long de la RD 512 pour améliorer la visibilité. Ces travaux concernent la parcelle **AB 49** dont la commune est propriétaire.

Après avoir donné connaissance du détail de cet aménagement. M. le Maire explique que pour permettre sa réalisation et avoir la maîtrise foncière sur les terrains détaillés ci-dessus, il est nécessaire d'obtenir une estimation financière pour chacun de ces biens.

M. le Maire demande donc l'accord du Conseil Municipal pour missionner l'Etablissement Public Foncier de la Savoie (EPFL 73) afin d'estimer la valeur financière des ces biens en cas de préemption par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt général du projet d'aménagement du Bourg :

- **DONNE SON ACCORD** pour missionner l'EPFL dans le cadre de ce projet ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents concernant cette opération ;
- **PREND NOTE** que les plans seront annexés à la présente : plan parcellaire situant les différentes parcelles concernées ; plan du zonage PLUIH avec implantation des ER ;

Vote

Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

## DOSSIERS EN COURS

### **Marché communal du samedi matin :**

M. le Maire présente au conseil le projet d'arrêté municipal réglementant la mise en place et l'organisation du marché hebdomadaire. Il précise que cet arrêté sera ensuite transmis à tous les exposants et que toute nouvelle demande devra être effectuée au préalable auprès de la mairie.

### **Changement du camion communal :**

M. le Maire rappelle que le camion actuel n'est pas 4x4 et qu'il commence à présenter des signes d'usure. Il serait donc préférable de le changer avec reprise de celui-ci. Une proposition a été faite pour un camion 4x4, pour un montant HT de 73 880 €, sachant que l'achat ne sera effectif que pour le printemps 2021, si la commande est effectuée rapidement. Compte-tenu des délais, et au vu des conditions de reprise du camion actuel, le conseil municipal est d'accord sur l'achat de celui-ci et prend note que M. le Maire peut engager la dépense dans le cadre de la délégation donnée par le conseil au maire.

### **Elections :**

M. le Maire explique que, suite à la mise en place du répertoire électoral unique au niveau national, il y a lieu après chaque renouvellement de conseil, de désigner les membres de la commission de contrôle. Après discussion, il est décidé de nommer les conseillers municipaux suivants :

- M. Florian BOUTEILLER, en tant que titulaire ;
- M. Alexandre VICHERD-BIROUILLE, en tant que suppléant ;

Cette proposition sera transmise en Préfecture.

## INFORMATIONS DU MAIRE

### **Achat d'un défibrillateur :**

Dans le cadre de la délégation du conseil donnée au Maire, M. le Maire informe celui-ci qu'un défibrillateur a été acheté et que celui-ci sera posé au hameau de Saint Philibert. M. Florian BOUTEILLER se propose pour effectuer la démonstration, une fois l'emplacement finalisé.

### **Gestion des dossiers d'urbanisme :**

M. le Maire informe les membres du conseil que, dorénavant, toutes les demandes de déclarations de travaux seront transmises pour instruction à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), leur service ADS étant plus à même de traiter celles-ci au vu du nouveau règlement mis en place dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il est rappelé toutefois que la signature des arrêtés reste toujours de la compétence du maire et que le contrôle des travaux réalisés sera toujours effectué par les membres de la commission d'urbanisme.

Le coût estimé pour l'instruction par la CCCC des déclarations préalables (DP), permis de construire (PC) et certificats d'urbanisme opérationnels (CUB) est estimé à 6 000 € / an.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Bulletin municipal :**

Il a été décidé que celui-ci serait transmis plus régulièrement à la population sous forme de lettre municipale. La 1ère lettre est prévue pour cet été avec distribution par les élus.

Cette lettre d'information aura pour nom "Le Chant de l'Herbetan".

### **Festivité "Mandrin Secret" :**

M. le Maire fait part aux membres du conseil de ce spectacle qui, compte-tenu de la crise sanitaire de cette année, a été repoussée à juillet 2021. Ce projet qui va réunir plusieurs artistes et devrait être soutenu financièrement par la Région, le Département, et le Parc Naturel de Chartreuse entre autres, se déroulera au Château de Montbel. Une réunion sera prochainement fixée pour la mise en place de cette manifestation.

### **Panneaux de signalisation "accès Saint Même" :**

Compte-tenu de la forte affluence cette année au Cirque de Saint Même, il a été décidé, en concertation avec la CCCC et le Département de l'Isère, de mettre en place des panneaux directionnels temporaires "Cirque de Saint Même", au niveau du Petit Chenevey et surtout dans le bourg au niveau du croisement entre la RD 512 et RD 520C (côté Office de Tourisme). Il est précisé que la pose sera effectuée par les agents techniques.

Fin de séance à 23 H 00.